



Déplacement pour salaires et planning

Par **roman1101**, le **21/05/2013** à **13:27**

Bonjour,

J'ai quelques soucis avec la boîte pour qui je travaille.

La boîte est à Béziers et moi j'habite Narbonne (environ 30km), mais mon lieu de travail est sur Narbonne, et ils m'appellent en fin de mois pour venir chercher le planning et deux semaines après de venir chercher mon salaire.

D'après l'inspection du travail, c'est à eux de mettre à disposition mon planning et mon salaire sur mon lieu de travail, c'est à dire à Narbonne!

Est-ce vrai, ou dois-je me déplacer à la boîte à chaque fois à mes frais?

Merci d'avance pour votre réponse

Par **P.M.**, le **21/05/2013** à **18:51**

Bonjour,

En tout cas le Code du Travail ne prévoit pas de lieu pour le paiement du salaire, il faudrait savoir si vous ne pourriez pas passer un accord avec l'employeur pour qu'il vous l'envoie ou vous paie par virement...

Pour les plannings, il me semble qu'une transmission par mail serait plus judicieuse...

Par **roman1101**, le **22/05/2013** à **09:53**

Merci de votre réponse

L'employeur veut bien me l'envoyer par la poste avec le planning.

Exemple: j'ai appelé lundi 13 mai en début de matinée pour qu'il m'envoie tout ça par courrier, j'ai rappelé vendredi 17 mai pour savoir si le courrier avait bien été envoyé, le collègue que j'ai eu au téléphone m'a dit qu'il avait vu l'enveloppe dans la bannière du courrier à poster mais à ce jour, je n'ai toujours rien reçu!

Il y a encore deux mois,il me les faisaient passer par un collègue qui habite Narbonne et qui travaille à Béziers, mais ils ne veulent plus.

Suite au retard de paiement,puis-je demander à me faire rembourser les frais bancaire que j'ai eu?

Par **P.M.**, le **22/05/2013** à **09:58**

Bonjour,

Je ne comprends pas que l'employeur, s'il a une liaison internet, ne puisse pas vous transmettre les documents par courrier électronique et vous faire un virement...

Effectivement, si vous pouvez prouver que le retard dans le paiement du salaire provient de l'employeur (cachet de la poste), vous pourriez lui réclamer le remboursement des frais bancaires sur justificatifs...